

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°61-2021 : Actualisation du règlement interne concernant l'exonération des droits d'inscription de la formation initiale

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R719-49, R719-49-1 et R719-50 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire le 17 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications apportées au règlement interne d'exonération des droits d'inscription de la formation initiale.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 13
Membres représentés : 10

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

Document en annexe : Règlement interne consolidé concernant l'exonération des droits d'inscription de la formation initiale

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 15 juillet 2021

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – BP573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

